

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2024

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT – MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – Tranche 3 : La Collectivité est adhérente au SDE 18 qui propose une mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour des travaux d'enfouissement de réseaux (communication, éclairage public, électrique). Le Conseil Municipal approuve le recours à la mission de maîtrise d'ouvrage proposé par le SDE18 pour le réseau de télécommunication « Rue du Commerce » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDE18.

Plan de financement SDE18 – Enfouissement du réseau de communication – Tranche 3 : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » pour un montant total de 15 316,96 € TTC. La participation financière de la commune s'élève à 12 048,16 € TTC.

Plan de financement SDE18 – Restitution de l'Eclairage Public – Tranche 3 : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de restitution de l'éclairage public « Rue du Commerce » pour un montant total de 34 026,71 € HT. La participation financière de la commune qui est calculée sur la base de 50 % s'élève donc à 17 013,36 € HT.

Plan de financement SDE18 - Dissimulation des réseaux électriques – Tranche 3 : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de dissimulation des réseaux électriques « Rue du Commerce » pour un montant total de 109 761,89 € HT. Le SDE18 offre une participation exceptionnelle de 50 000,00 € HT et prend en charge 60 % du montant restant. Le reste à charge pour la commune est calculée sur la base de 40 % et s'élève donc à 23 904,76 € HT.

Rénovation de l'éclairage public : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de sécurisation du réseau d'éclairage « Route de Jouet » pour un montant total de 1 215,80 € HT. La participation financière de la commune à hauteur de 50 % s'élève donc à 607,90 € HT.

Utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement 2024 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à la hauteur de 25% des crédits d'investissement de l'année 2023, à savoir que les crédits d'investissements s'élèvent à **421 110,00 €** :

Compte	Nature des travaux	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2022
2151 – Réseaux de voirie	Aménagement et goudronnage de la voirie communale	60 000,00 €
Total		60 000,00 €

Organisation des rythmes scolaires rentrée 2024-2025 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que nous avons pu bénéficier pour 3 ans, d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire lors de la rentrée 2021. En passant à 8 demi-journées.

Cette dérogation arrivant à échéance en juin 2024, nous sommes dans l'obligation de formuler une nouvelle demande afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle dérogation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rester à la semaine d'enseignement de 8 demi-journées à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 et propose les mêmes horaires qu'actuellement.

Informations diverses

Rupture conventionnelle – Monsieur le Maire évoque avec les membres de l'assemblée la demande de rupture conventionnelle de la part d'un agent de la collectivité. Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à la demande de l'agent, si toutes les conditions sont réunies.

Délégation de service public – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission délégation de service public s'est réunie le 2 Février 2024 pour effectuer l'ouverture des plis du marché d'appel d'offres concernant la délégation de service public du réseau d'assainissement. Une seule proposition a été reçue pour ce marché.

La commission doit se réunir à nouveau le 12 Mars prochain pour étudier l'offre et négocier avec l'entreprise.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que pour permettre l'accès avec des véhicules le long du Canal à hauteur des Gueffiers, la Commune va racheter pour l'euro symbolique une partie de parcelle. Pour délimiter la zone, un bornage est nécessaire et sera à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'au vue des différentes réunions avec le CCAS de la Guerche, il a été arrêté une augmentation de la participation des communes de 0,50 €/habitant pour l'épicerie sociale.

Questions diverses :

Madame Planchard indique que la maison située près de l'école « Rue de la Liberté » se trouve détériorée par le stationnement quotidien des véhicules sur le trottoir.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra des dispositions pour remédier à ce problème.

Fin de séance : 20 h 40